

Conseil d'Etat Canton de Vaud  
Place du Château 4  
1014 Lausanne

Zurich, le 01er avril 2020

**Concerne: votre courrier du 9 mars 2020 aux Municipalités et aux Préfectures sur le thème  
«Action de solidarité avec 'le peuple tibétain' du 10 mars 2020 »**

Madame la Présidente  
Monsieur le Chancelier

La Société d'Amitié Suisse-Tibétaine et la Communauté Tibétaine en Suisse et au Liechtenstein ont pris connaissance avec grand étonnement du courrier susmentionné visant à dissuader un certain nombre de communes vaudoises citées par l'Ambassadeur de Chine en Suisse d'arborer le drapeau tibétain en signe de solidarité avec les demandes du peuple tibétain.

Vous n'êtes pas sans savoir que le peuple tibétain est victime d'une situation de répression intolérable et parfaitement documentée, et ceci depuis 1950, année de l'entrée de l'armée chinoise en territoire tibétain. La révolution culturelle a été particulièrement destructrice et meurtrière dans cette région, et 90% des biens culturels et religieux ont été détruits. La région autonome du Tibet, créée en 1965, ne comporte qu'une partie de l'aire de peuplement tibétaine et n'est autonome que de nom.

La pratique religieuse du peuple tibétain, profondément bouddhiste, est l'objet d'une ingérence et d'obstructions étatiques constantes et la langue tibétaine se trouve de plus en plus marginalisée. La Chine ne tolère aucune liberté publique et encore moins politique, et ce régime est appliqué avec une rigueur particulière au Tibet. Soulignons également le caractère strictement non violent des revendications du peuple tibétain, et que le Dalaï Lama a renoncé voici dix ans à toutes fonctions politiques, celles-ci étant désormais assumées par les représentant.e.s élu.e.s par les Tibétains et les Tibétaines en exil.

Après le soulèvement de Lhasa en 1959 réprimé dans le sang et qui a obligé le Dalaï Lama à quitter son pays, la Suisse a été un des Etats qui a accueilli, après l'Inde, le plus de réfugi.e.s tibétain.e.s. C'est cette tradition, ancrée dans nos valeurs de liberté et de solidarité, que nous invoquons en invitant les communes et les cantons suisses à arborer, pour la date anniversaire du soulèvement de Lhasa ou en permanence, le drapeau tibétain.

Nous avons été particulièrement heurtés par le fait qu'un gouvernement cantonal, loin de s'inscrire dans cette tradition suisse, se fasse l'écho en direct de l'immixtion d'une ambassade dans nos affaires intérieures, et reprenne sans examen aucun le mensonge coutumier du gouvernement chinois que les mouvements de soutien au Tibet, ou le gouvernement tibétain en exil (en Inde), viseraient « l'indépendance » du Tibet.


Le but de l'ensemble des actions de solidarité menées de par le monde est tout au contraire d'obtenir une autonomie réelle du peuple tibétain au sein de l'ensemble chinois. En tant qu'autorité d'un canton autonome au sein de la Confédération suisse, cette notion vous est certainement familière, voire sympathique. Enfin, l'emploi du terme chinois «Xizang» (trad: chambre des trésors) pour le Tibet, vocable qui a pour but de nier l'existence même du Tibet, est également une reproduction directe de la propagande chinoise.

Votre missive nous étonne également par le fait qu'elle entend répercuter une sorte d'«ordre de marche » d'une ambassade étrangère, tout en concédant que le fait d'arborer le drapeau tibétain ressortit de l'autonomie communale et de la liberté d'expression. Concession nuancée aussitôt en soulignant que ce qui relève des affaires étrangères relève de la compétence du DFAE, qui estimerait que *«hisser sur les bâtiments officiels un drapeau tibétain irait à l'encontre de la politique extérieure menée par ce Département»*.

En reprenant cette affirmation à son compte, le canton de Vaud se situe en retrait de la position de la Suisse, selon laquelle *«la Suisse n'entretient pas de relations officielles avec le gouvernement tibétain en exil et s'engage dans le cadre de ses relations avec la Chine régulièrement et avec insistance pour le respect des droits humains, y compris pour la liberté d'expression et les droits des minorités»* (Réponse du 16 mars 2020 à la question orale Wermuth PS-AG) 20.5177).

Nous serions très intéressés de pouvoir vous faire part plus concrètement de nos propositions et demandes, et de voir la position de votre canton évoluer quant à la situation véritablement dramatique faite au peuple tibétain, peuple qui ne demande qu'à vivre en paix sur ses terres.

Recevez, dans cette attente, Madame la Présidente, Monsieur le Chancelier, l'assurance de nos sentiments respectueux.



Thomas Büchli  
Président GSTF/SAST



Norbu Tsamda  
Président TGSL/CTSL

CC

SAST-Section romande: Mme Tenzin Wangmo Drongshar, M René Longet

STSL-Section Lausanne: Mr Choedak Dotsang

DFAE Bern, M Ambassadeur Raphael Nägeli